



N° 2006/292

Les temps forts du conseil municipal du 10 août

31 projets de délibérations sont à l'ordre du jour du conseil municipal ainsi qu'un vœu sur la réglementation des nakamals exprimé par la majorité municipale.

Finances : budget supplémentaire

Le budget supplémentaire s'élève à 5 355 232 540 F dont près de 4 milliards d'investissement

Il s'agit d'un budget qui permet d'ajuster les prévisions du budget primitif en fonction de la connaissance plus précise des réalisations et des recettes supplémentaires. La Ville bénéficie en effet de 957 millions de recettes supplémentaires notamment celles du fonds intercommunal de péréquation (FIP) et de la dotation globale de fonctionnement (DGF) d'un montant de 773 millions.

Grâce à ces recettes complémentaires, le taux d'épargne de la mairie est amélioré (il passe de 11,59 % au budget primitif à 13,04 %). 671 millions sont inscrits en section d'investissement et 667 millions en section de fonctionnement.

• Les priorités de ce budget portent notamment sur :

- les réfections de chaussées : 170 millions

- l'entretien du patrimoine communal (dont les écoles) : plus de 82 millions

• Un second aménagement de la dette communale, dont la finalité est l'allègement des annuités d'emprunts d'environ 50 millions, est également prévu à ce budget supplémentaire.

Formation et aide à l'insertion : 13 millions de subventions

➤ 3 millions à la Régie de quartiers

pour la mise en œuvre d'un programme d'actions de formations et d'aide à l'insertion.

Cette subvention complète celle de 9 millions attribuée à la Régie de quartiers lors du conseil municipal du 16 mars 2006.

➤ 10 millions à l'association Ateliers de pédagogie personnalisée de Nouvelle-Calédonie (APP- NC)

pour l'organisation des ateliers pédagogiques personnalisés au centre-ville.

Ces ateliers étaient assurés par la MIJ depuis 1994. Depuis la restructuration de la MIJ en 2005, la prestation est assurée par l'association APP –NC dont l'objet est de dispenser des actions de formation, d'accompagnement et d'insertion dans les trois provinces.

Ecoles : subventions et construction d'une nouvelle salle

➤ 651 380 F pour les associations et les groupements

• 361 380 F à la coopérative de l'école Daniel Talon, dont 61 380 F pour l'achat de petit matériel de musique pour la classe à projet artistique et culturel et 300 000 F pour le projet de voyage éducatif à Taupo pour deux classes d'intégration scolaire

• 135 000 F pour la coopérative de l'école Yvonne Dupont, dont 100 000 F pour l'échange scolaire avec une école australienne et 35 000 F pour la classe à projet artistique et culturel (découverte et pratique de la photographie numérique)

- 50 000 F pour le collège de Normandie pour l'accueil de néo-zélandais
- 50 000 F pour l'Association des parents d'élèves de l'école Daniel Talon pour l'achat de friandises, boissons et bûches de Noël pour les enfants de l'école
- 30 000 F pour la coopérative de l'école Michel Cacot pour la classe à projet artistique et culturel arts plastiques
- 25 000 F pour la coopérative de l'école Jacques Trouillot, dont 15 000 F pour la classe à projet artistique et culturel (théâtre) et 10 000 F pour la classe à projet artistique et culturel (musique)

➤ **Construction d'une salle à l'école maternelle « Les Pervenches »**

La Ville de Nouméa a pour objectif de poursuivre l'amélioration des conditions d'accueil des enfants et de mettre à disposition des enseignants les locaux adaptés à la diversité des enseignements. Une salle de classe à l'école maternelle Les Pervenches aux Portes-de-Fer sera ainsi réalisée afin d'accueillir les bureaux du Dispositif d'aide spécialisé (DAS – anciennement Rased - Réseau d'aides spécialisées aux enfants en difficulté)

Modernisation des outils de l'urbanisme : 5,5 millions de subventions
--

Afin de permettre la poursuite des missions du Groupement d'intérêt économique «Système d'exploitation de répartition et d'administration des informations localisées» (GIE SERAIL), une subvention de 5,5 millions, montant établi en 2004 à l'occasion de l'extension du groupement à l'ensemble des communes du Grand Nouméa, lui est attribuée.

Le GIE SERAIL, créé en 1994, avait pour mission initiale de contrôler et de mettre à jour les données géographiques sur l'ensemble du territoire de la commune de Nouméa. Cette mission a été élargie en 2004 au Grand Nouméa.

La cartographie représentant un élément essentiel en matière de gestion de développement urbain, la Ville de Nouméa a adhéré au GIE SERAIL dès sa constitution et participe à son fonctionnement par l'octroi d'une subvention.

Culture : 3,415 millions de subventions
--

➤ **1,3 million pour les actions de formation au Café musiques le Mouv'**

Dans le cadre du contrat d'agglomération 2006-2010, la Ville de Nouméa confie au café musiques Le Mouv' les actions de formation de musiques actuelles à destination des publics défavorisés en contrepartie d'une subvention de 1,3 million :

- formation des intervenants/techniciens des 8 maisons de musique : formations instrumentales (clavier, guitare et batterie) et formation des techniciens sonorisateurs du dispositif musique
- éveil musical des jeunes des quartiers Nord
- perfectionnement des groupes

Dans le cadre du contrat d'agglomération 2000-2004, la mairie a construit le Café-musiques, géré depuis 2002 par l'association le Mouv'. Cette association, chargée du développement des musiques amplifiées, assure la programmation de concerts ainsi que des formations musicales et techniques.

Par convention du 17 janvier 2006, la mairie s'est associée à ces objectifs et apporte un concours financier de 5,85 millions ainsi qu'une aide logistique et technique par la mise à disposition de personnel, de matériel et de locaux.

Le Café-musiques le Mouv' et le réseau des maisons de musique de la Ville de Nouméa travaillant en partenariat à l'insertion par la musique des jeunes musiciens des quartiers populaires, les musiciens des maisons de musique et techniciens chargés de l'encadrement bénéficient durant l'année d'un partage d'expériences du Mouv' et d'actions menées par la mairie.

➤ **2,115 millions à divers groupements et associations**

- 400 000 F à la Société d'études historiques de Nouvelle-Calédonie pour la diffusion du bulletin n° 62 sur Nicolas Ratzel
- 300 000 F à la compagnie Aléthéia Théâtre pour l'aide à la création des spectacles «Chambre du Nord» et «Petits crimes conjugaux»
- 250 000 F à l'association Gypsy jazz festival pour l'organisation d'un festival
- 200 000 F à l'association Towanda prod pour la réalisation du festival Femmes Funk
- 165 000 F à l'association Les musonantes pour la création d'un spectacle danse-théâtre-musique
- 150 000 F à la fanfare Malawi pour relancer une harmonie festive
- 150 000 F à l'association Solidarité par l'échange local pour la construction d'un modèle réduit de pirogue éducative et pédagogique
- 100 000 F à l'association chorale Norsud pour l'organisation de concerts avec les enfants de Montravel
- 100 000 F à l'association compagnie Les Kidams pour la reprise de «Rosemonde» et la diffusion du «Maître de Koné»
- 100 000 F à l'association Les enfants migrants pour la création du spectacle «Grande Rumeur»
- 100 000 F à l'association Point de vue pour la réalisation d'un court-métrage «L'odeur du bois de santal»
- 100 000 F à l'Amicale japonaise de Nouvelle-Calédonie pour un complément d'aide à l'exposition «Feu Nos Pères, les émigrants japonais en Nouvelle-Calédonie»

Sports : 2,155 millions de subventions

- 400 000 F à la Ligue de vol libre pour l'organisation de la New Caledonia Kite Surf Pro
- 400 000 F au Handi club calédonien pour la participation des athlètes aux jeux du Fespice (Far East and South Pacific games for the disabled)
- 350 000 F au comité régional de cyclisme de Nouvelle-Calédonie pour l'organisation de la 36^e édition du Tour de Nouvelle-Calédonie du 13 au 23 septembre
- 300 000 F à la Ligue calédonienne de tennis pour l'organisation du tournoi international jeunes « Les requins du Pacifique »
- 100 000 F au Véloce club calédonien Mont-Dore pour l'organisation du Grand Prix Roger Laroque
- 100 000 F à l'AS Magenta section football pour l'aide au fonctionnement
- 100 000 F au comité d'équitation de Nouvelle-Calédonie pour l'organisation de la semaine du cheval du 2 novembre au 3 décembre
- 100 000 F au Tennis club du Mont-Coffyn pour l'organisation d'un tournoi international de tennis
- 100 000 F au comité régional du sport automobile de Nouvelle-Calédonie pour l'organisation d'un rallye jeunes
- 100 000 F à l'association Recto-verso pour l'organisation de la compétition de planche à voile Speed Crossing
- 50 000 F à l'Aikibudo Club de Nouvelle-Calédonie pour l'achat de matériel
- 30 000 F à l'association Pasport pour l'organisation d'une journée sportive intitulée « L'esprit du jeu, moi j'y crois »
- 25 000 F à l'association Junior squash association pour l'aide au fonctionnement

7,45 millions de subventions à caractère général : habitat, environnement, associations caritatives

• 6,850 millions à l'Agence de l'Habitat Social

dont 4,075 millions pour l'aide au fonctionnement de l'agence et 2,775 millions pour le fonctionnement du Centre d'Information du Logement

• 250 000 F à l'Association pour la Sauvegarde de la Nature

dont 100 000 F pour la réalisation de 5000 auto-collants concernant la campagne de la Protection des Ressources en Eau et Economies d'Eau au Jeudi du Centre Ville sur le thème "L'eau et le Lagon" et 150 000 F pour l'opération Nouvelle-Calédonie propre 2006 « Clean up the world »

• 100 000 F à la Revue Juridique, Politique et Economique pour le fonctionnement

• 100 000 F à l'association « Les vélos du cœur » pour le fonctionnement

• 100 000 F au Conservatoire National des Arts et Métiers (CNAM) pour le fonctionnement

• 50 000 F à l'association des donneurs de sang bénévoles de Nouvelle-Calédonie pour le fonctionnement

Nouméa, le 10 août 2006
Le service communication.
Tél. 27 07 78